

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

*Note: Le comité administratif siège à la présente séance, soit en présentiel ou en visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.*

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 12 janvier 2022, à 19 h 38**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre  
M. Nico Gervais , maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles  
M<sup>me</sup> Christelle Rivest , directrice de l'évaluation foncière et des ressources financières  
M. Chaibou Achirou , directeur de l'aménagement et développement du territoire  
M. Daniel Dufault , coordonnateur à l'aménagement et au développement du territoire  
M. Sami Bdiri , greffier (en Teams)  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale-trésorière

**N. B.** : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 18 h à 19 h 35.

**01-22-001A**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 38 ET  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT** que décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

**CONSIDÉRANT** que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

**CONSIDÉRANT** que depuis le 20 décembre 2021, les membres du comité administratif doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance soit en présentiel ou en visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.
- **QUE** la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables.

**01-22-002A**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2021.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2021 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**Information**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Aucune question de l'assistance, la séance étant en huis clos.

**01-02-003A**

**GESTION DU FLI | DOSSIER 2019-09.**

**CONSIDÉRANT** le non-respect des obligations qui incombent au détenteur du prêt FLI 2019-09;

**CONSIDÉRANT** l'état de situation et des options possibles, présentées aux membres du CA en réunion privée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Nico Gervais  
et résolu unanimement

- **DE TRANSMETTRE** une lettre enregistrée à l'emprunteur, en défaut de paiement, afin d'enclencher la procédure de recouvrement du prêt.

La directrice générale-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

**Information**     **GESTION DU FLI | DOSSIER 2911.**

Les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

**01-02-004A**     **GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER 2016-11-02.**

**CONSIDÉRANT** l'état de situation concernant le présent dossier présenté aux membres du CA en réunion privée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **DE SUSPENDRE** le paiement du remboursement du prêt pour une période de deux (2) mois.
- **D'AJUSTER** les mensualités en conséquence afin de respecter la date d'échéance du prêt.

La directrice générale-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

**Information**     **DISPONIBILITÉ DES FONDs FLI ET FLS.**

En date du 5 janvier 2022, la disponibilité du FLI est de 693 994.32 \$ et celle du FLS de 144 514.33 \$.

**01-22-005A**     **FONDs TA PME - AUTORISATION POUR LE VERSEMENT D'UN MONTANT COMPLÉMENTAIRE AU DOSSIER PME 2021-02.**

**CONSIDÉRANT** qu'à sa séance du 3 février 2021, le comité administratif accordait un montant de 2 587,50 \$ au dossier PME 2021-02;

**CONSIDÉRANT** que la réclamation totale de l'entreprise est de 3 000 \$, le coût du projet ayant été plus élevé qu'au départ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 67 001.65 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'analyse;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Nico Gervais  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** de verser un second montant de 412,50 \$ pour le volet « Adapte ta PME » au dossier PME-2021-02.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

### **01-22-006A**

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA VILLE DE VILLE-MARIE À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE (RÈGLEMENT NO. 580).**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Ville-Marie désire amender son règlement de zonage no. 458 présentement en vigueur pour créer une zone mixte (résidentielle et commerciale) sur la rue Notre-Dame Nord (face au chemin de la Pointe au Vin);

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 580 – zonage).

#### **Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 580 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire.

### **01-22-007A**

#### **AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PAR VOIE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES : ÉTUDE POUR OUVERTURE DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE SUR LE CHEMIN DU SKI (LANIEL) ET SUR LE CHEMIN DU BOOM CAMP (TÉMISCAMING).**

**CONSIDÉRANT** que l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État prévoit que la MRC peut procéder à des travaux pour mettre en disponibilité des terrains de villégiature;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du Comité municipal de Laniel et de la ville de Témiscaming, pour une telle étude;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** par voie de soumissions publiques, des offres pour un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature sur le chemin du Ski (village de Laniel) et sur le chemin du Boom Camp (ville de Témiscaming). Le tout devrait permettre l'inscription au tirage au sort en février 2023 afin d'offrir les terrains à l'automne 2023. Les soumissions devront parvenir au bureau de la MRC de Témiscamingue au plus tard le mardi, 5 avril 2022 à 16 h, pour être prises en considération par le conseil de la MRCT, lors de la séance ordinaire prévue le 20 avril 2022. L'appel d'offres sera publié sur SEAO et dans le journal Le Reflet.

La MRC de Témiscamingue ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

**01-22-008A**

**GESTION RH | AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN TOURISME.**

**CONSIDÉRANT** l'autorisation du comité administratif d'aller en affichage de poste pour le remplacement pour le congé de maternité de l'agente de développement en tourisme;

**CONSIDÉRANT** que neuf CV ont été reçus et qu'un candidat a été rencontré en entrevue dont les résultats ont été concluants de part et d'autre;

**CONSIDÉRANT** le besoin de la MRCT et ses partenaires en ressource pour le service en tourisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Monsieur Majed Ben-Hariz, à titre d'agent de développement en tourisme :
  - Selon la politique salariale, classe 5, échelon 1
  - Entrée en fonction le 10 janvier 2022

Monsieur Majed Ben-Hariz est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT comprenant entre autres;

- Une période de probation de 6 mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel prenant fin au 9 janvier 2023 ou à la fin du congé de maternité de l'employée;
- Lieu de travail : Bureaux de Ville-Marie.

**01-22-009A**

**GESTION RH | AUTORISATION POUR L’AFFICHAGE DU POSTE D’ADJOINT À LA GESTION DES BAUX.**

**CONSIDÉRANT** que lors de l'adoption du budget 2022, il a été prévu l'embauche d'un adjoint à la gestion des baux afin de consolider le service de la gestion foncière et d'assurer un support aux ressources en place;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage de poste pour l'embauche d'un adjoint à la gestion des baux pour un poste de 35 heures par semaine.

**01-22-010A**

**GESTION RH | AUTORISATION POUR L’AFFICHAGE DU POSTE DE TECHNICIEN FORESTIER.**

**CONSIDÉRANT** que lors de l'adoption du budget 2022, il a été prévu l'embauche d'un technicien forestier afin de réaliser les mandats de la MRC en lien avec ce domaine et apporter un soutien au coordonnateur à l'aménagement et au développement du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Nico Gervais  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage de poste pour l'embauche d'un technicien forestier pour un poste de 35 heures par semaine.

**01-22-011A**

**GESTION RH | DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ # 508 ET AUTORISATION POUR L’AFFICHAGE DU POSTE DE TECHNICIEN EN URBANISME.**

**CONSIDÉRANT** la démission de l'employé # 508, effective au 21 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT** les besoins des municipalités locales via l'entente intermunicipale en urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage d'un poste de technicien en urbanisme afin d'être en mesure de rencontrer les obligations en lien avec l'entente intermunicipale en urbanisme.

01-22-012A

**GESTION RH | AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA - POSTE D'ARCHIVISTE.**

**CONSIDÉRANT** que le plan de classification numérique a été mis en place en 2018 à la MRCT;

**CONSIDÉRANT** que la plupart des archives papier existantes pourraient être numérisées et détruites;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Nico Gervais  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC de Témiscamingue à soumettre une demande de financement dans le cadre du programme Emploi d'été Canada, pour l'embauche d'un étudiant à titre d'archiviste :
  - L'emploi d'archiviste serait d'une durée de 8 à 12 semaines, à raison de 35 heures/semaine. Le salaire offert variera entre 17 \$ et 20 \$ de l'heure, en fonction des qualificatifs de l'étudiant. Le coût financier pour la MRC sera de 4 500 \$ (maximum), considérant que 50 % du salaire serait payé par Services Canada.
  - La tâche d'archiviste serait principalement de faire une mise à jour des archives, notamment par la numérisation des documents.
- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Christelle Rivest, directrice à l'évaluation foncière et des finances, à soumettre ladite demande pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

01-22-013A

**GESTION RH | AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA - POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION.**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue intensifie ses actions en communications, promotion et tourisme depuis 4 ans;

**CONSIDÉRANT** que l'embauche de l'agente en communication en 2021 a permis un développement grandissant pour plusieurs projets en attractivité et en tourisme, notamment quant à la vente d'outils promotionnels et présence en kiosques lors d'événements estivaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC de Témiscamingue à soumettre une demande de financement dans le cadre du programme Emploi d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant comme agent de communication pour l'été 2022 selon les modalités suivantes :
  - L'emploi d'agent de communication serait d'une durée de 8 à 12 semaines, à raison de 35 heures/semaine. Le salaire offert variera

entre 17 \$ et 20 \$ de l'heure, en fonction des qualificatifs de l'étudiant. Le coût financier pour la MRC sera de 4500 \$ (maximum), considérant que 50 % du salaire serait payé par Services Canada.

- La tâche d'agent de communication serait principalement de procéder à la gestion de la boutique en ligne et des médias sociaux de l'attractivité et du tourisme afin de promouvoir le territoire.
- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Christelle Rivest, directrice de l'évaluation foncière et des finances, à soumettre ladite demande pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

### Information

### GESTION RH | PORTRAIT DE LA SITUATION.

Les membres du CA ont pris acte du document présentant la situation des ressources humaines de la MRC de Témiscamingue, en date du 12 janvier 2022.

### 01-22-014A

### TOURISME | CARNET DU VOYAGEUR.

**CONSIDÉRANT** que le Carnet du voyageur est un nouvel outil créé depuis 2021 pour les touristes de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que le carnet s'adresse autant aux visiteurs de l'extérieur afin de les inspirer lors de leur venue ainsi qu'aux résidents de l'Abitibi-Témiscamingue qui souhaitent parfaire leur connaissance du territoire et découvrir de nouveaux endroits;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue aura deux pages de visibilité dans cet outil avec une brève description du territoire, un circuit contenant au maximum de 8 arrêts et 3 coups de cœur d'un conseiller en séjour des kiosques touristiques, approuvé par l'agente de développement en tourisme et autre comité considéré pertinent ;

**CONSIDÉRANT** que le carnet du voyageur sera imprimé à 20 000 copies. La distribution se fera gratuitement dans tous les lieux d'accueil de la région, chez les membres de Tourisme Abitibi-Témiscamingue et dans certains lieux d'accueil limitrophes à notre région;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'ACHETER** un espace publicitaire d'un montant de 2 600 \$ (taxes en sus) pour être présent dans le carnet du voyageur de Tourisme Abitibi-Témiscamingue.
- **QUE** ces frais soient payés à même l'enveloppe du tourisme de la MRCT.
- **D'AUTORISER** la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, tout document visant la réalisation du projet.

**01-22-015A**

**TOURISME | IMPRESSION DES BROCHURES TOURISTIQUES.**

**CONSIDÉRANT** que le tourisme au Témiscamingue est un pôle économique important et que le tourisme s'inscrit comme un pivot de la stratégie d'attraction;

**CONSIDÉRANT** que la brochure (carte) touristique est un outil pratique qui met en valeur tous les attraits du territoire du Témiscamingue ;

**CONSIDÉRANT** que les kiosques d'informations touristiques ont besoin d'un outil papier explicatif de l'ensemble des attraits et événements sur le territoire du Témiscamingue ainsi que l'importance de représenter tous les attraits ouverts de l'été pour bien informer tous les visiteurs;

**CONSIDÉRANT** que les différents hébergements offrent des dépliants et feuillets d'information sur la région, incluant la brochure (carte) touristique ;

**CONSIDÉRANT** que 2 soumissions ont été reçues pour l'impression de 6 000 brochures (cartes) et ont toutes été jugées conformes, soient :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix avant taxes</b>
ID Grafik	4 150 \$
ImprimAction 2000	5 000 \$

**CONSIDÉRANT** qu'ID Grafik est le plus bas soumissionnaire ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Nico Gervais  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à ID Grafik, le contrat d'impression de 6 000 brochures touristiques au coût de 4 150 \$ (taxes en sus) ce montant est assumé via l'enveloppe de fonds en tourisme.

**01-22-016A**

**TOUR DU LAC - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR 2022.**

**CONSIDÉRANT** que le Tour du lac Témiscamingue vise la mise en valeur des sites, attraits et événements autour du lac Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que le circuit Tour du lac Témiscamingue est un partenariat sans frontières à la rencontre des cultures francophone, anglophone et algonquine;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des dernières années, la contribution au projet Tour du lac Témiscamingue se chiffrait à 5 000 \$ annuellement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de 5 000 \$ (taxes en sus) à titre de contribution de la MRC de Témiscamingue au projet Tour du lac à même l'enveloppe en tourisme.

- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale-trésorière, à signer la facture au nom de la MRC de Témiscamingue.

**01-22-017A**

**ATTRACTIVITÉ | AUTORISATION D'UN BUDGET POUR LA PROMOTION DES SERVICES EN ATTRACTIVITÉ AUPRÈS DES ENTREPRISES.**

---

**CONSIDÉRANT** que la MRCT a pour mission d'améliorer l'attractivité de son territoire et de favoriser la circulation de l'information, notamment en lien avec les services d'accueil et d'intégration;

**CONSIDÉRANT** la collaboration constante qu'elle entretient avec les organismes visant à offrir ces services, soit le Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue et Emploi-Québec;

**CONSIDÉRANT** que le comité aviseur en attractivité croit intéressant de s'attarder à promouvoir ces services, pour l'amélioration globale des stratégies d'attraction des entreprises, des municipalités et autres organisations;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC de Témiscamingue à réserver une somme de 2 500 \$ de son budget « Attraction », afin de contribuer au financement d'activités de promotion des services en attractivité, accueil et intégration disponibles au Témiscamingue, notamment par la production d'une vidéo explicative.

**01-22-018A**

**AUTORISATION POUR LA RÉALISATION ET LA DIFFUSION DES CAPSULES VIDÉO POUR LE LANCEMENT DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET ÉTABLISSEMENT DURABLE.**

---

**CONSIDÉRANT** que l'adoption de la politique d'accueil et d'établissement durable des nouveaux arrivants au Témiscamingue le 24 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de promouvoir auprès de la population témiscamienne la politique d'accueil et d'établissement durable des nouveaux Témiscamiens;

**CONSIDÉRANT** le lancement de la politique est la présentation médiatique de l'intérêt du Témiscamingue à accueillir des personnes issues de l'immigration;

**CONSIDÉRANT** que cette dépense est en lien avec la mise en œuvre de la politique, soit les frais de promotion ainsi que de préparation de capsule pour optimiser l'accueil et l'établissement durable des nouveaux Témiscamiens;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Nico Gervais  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le contrat dont l'objet est la réalisation des 4 capsules vidéo à l'occasion du lancement de la politique d'accueil et établissement durable à l'entreprise « Francis Cyr-Barrette *Cinéaste/artisan en tous genres* » pour un montant total de 4 900 \$ (taxes en sus).
- **D'OCTROYER** le contrat portant sur la diffusion de la conférence de presse lors du lancement la politique d'accueil et d'établissement durable à « *TV Témis* » pour un montant total de 661 \$ (taxes incluses).
- **D'AUTORISER** l'achat de publicité au journal « *Le Reflet* » pour un montant total de 310 \$ (taxes en sus).
- **QUE** ces montants soient payés à même le budget du projet MIFI/MRCT en cours.
- **AUTORISER** M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale-trésorière, à signer tout contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

#### 01-22-019A **OUTILS PROMOTIONNELS | COMMANDE DE COTONS OUATÉS.**

**CONSIDÉRANT** que la MRCT a lancé une boutique en ligne à l'été 2020 afin d'offrir les outils en question à un plus grand nombre, et ce dans l'ensemble du Québec;

**CONSIDÉRANT** les clients sont au rendez-vous depuis et que les outils promotionnels se vendent très bien;

**CONSIDÉRANT** l'inventaire de cotons ouatés est en baisse et que pour répondre à la demande, une commande est nécessaire;

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur pour cet article est l'entreprise « *Colormax* » et que le prix unitaire proposé pour l'achat de cotons ouatés est de 26,50 \$.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC de Témiscamingue à commander 80 cotons ouatés. Là où on vit à l'entreprise « *Colormax* », au prix unitaire de 26,50 \$, via le budget « Outils promotionnels » pour un montant total de 1 325 \$ plus taxes.

#### 01-22-020A **INFORMATIQUE | AUTORISATION POUR LA PHASE 1 DU CHANGEMENT DE SERVEUR.**

**CONSIDÉRANT** que le serveur actuel de la MRC de Témiscamingue est arrivé en fin de vie utile;

**CONSIDÉRANT** que l'équipement doit être rapidement changé afin d'éviter une coupure de service, impactant toutes les municipalités du territoire ainsi que la MRC;

**CONSIDÉRANT** que ce changement est majeur et devra être fait en phase, afin de limiter les coupures de service et permettre de compléter le transfert complet des logiciels et données;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire au poste « Réserve pour le parc informatique »;

**CONSIDÉRANT** que la phase 1 du projet prévoit l'acquisition d'un nouveau serveur ainsi que les différentes licences nécessaires à son utilisation ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Nico Gervais  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le projet du changement de serveur phase 1, pour un montant maximal de 24 000 \$, tel que prévu au budget 2022 du parc informatique.
- **D'OCTROYER** le mandat à Services informatiques « *Logitem* » pour le transfert et l'acquisition du matériel nécessaire à ce changement.

**01-22-021A**

**GESTION DE L'IMMEUBLE | INDEXATION ANNUELLE DES BAUX DE LOCATION DU CISSSAT.**

**CONSIDÉRANT** que le bail de location du CISSSAT a été signé en mars 2019, confirmant un renouvellement au 1<sup>er</sup> mars de chaque année, pour une durée de 5 ans;

**CONSIDÉRANT** que la clause 4.3.2 prévoit un rajustement des frais d'exploitation, à la fin de chaque année du bail, en fonction des indices de Statistiques Canada, trois mois avant la date de renouvellement du bail;

**CONSIDÉRANT** que le taux du loyer a été recalculé pour 2022 selon les paramètres déjà établis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** au CISSSAT le nouveau taux du loyer, de 142.52 \$ du mètre carré, pour l'année 2022-2023, soit du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2023.

**01-22-022A**

**GESTION DE L'IMMEUBLE | ACHAT DE MOBILIER.**

**CONSIDÉRANT** qu'il a lieu de remplacer graduellement l'ameublement devenu désuet au cours des années, celui-ci datant de 2012, pour certains espaces de bureaux;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire prévue pour le remplacement de l'ameublement au poste budgétaire « Édifice »;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de trois nouveaux bureaux, pour un montant maximal de 3 200 \$, incluant le mobilier, le transport, l'installation ainsi que les taxes. La dépense étant prévue au budget 2022, le montant sera déduit au poste « Ameublement et équipement ».

**01-22-023A**

**DEMANDE DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL POUR BONIFIER LEUR AVANCE DE FONDS (PETITE CAISSE) POUR 2022.**

**CONSIDÉRANT** que lors de la séance du 8 décembre 2021, le comité administratif a autorisé une avance de fonds de 25 000 \$ (petite caisse) pour le Comité municipal de Laniel;

**CONSIDÉRANT** la demande de la directrice générale, de hausser cette avance à 50 000 \$ pour éviter d'être en rupture de fonds au cours de l'année;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** pour l'année 2022 une deuxième avance de fonds (petite caisse) pour un montant de 25 000 \$, à même leur budget « TNO Laniel ».

**01-22-024A**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2022 AUPRÈS DE DIVERSES ASSOCIATIONS.**

Il est proposé par M. Nico Gervais  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le renouvellement d'adhésion pour l'année 2022 auprès des organismes suivants, tel que prévu au budget 2022 au poste budgétaire « Cotisations Organismes locaux, régionaux et provinciaux »:
  - Association québécoise d'urbanisme : 169,01 \$;
  - Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec (COMBEQ) : 436,91 \$;
  - Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) : 555,33 \$;
  - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ): 569,13 \$
  - Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ): 1 114,88 \$ (inclus l'assurance)
  - Association des évaluateurs municipaux du Québec (AÉMQ): 114,98 \$
  - Fédération québécoise des municipalités (FQM): 25 226,35 \$
  - Fédération canadienne des municipalités (FCM): 3 520,84 \$
  - Les Arts et la Ville: 440 \$
  - Association québécoise du loisir municipal (AQLM): 671,11 \$

L'ensemble de ces frais inclus la TPS et la TVQ.

**01-22-025A**

**FONDS RÉGIONS RURALITÉ | AUTORISATION POUR VERSEMENT DE PROJETS AUTORISÉS.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour le projet suivant :
  - Demandeur : Coopérative de solidarité plein air de l'Abitibi-Témiscamingue
  - Projet : Mise en place d'une coopérative de solidarité plein air/aventure/nature
  - Montant autorisé : : 125 000 \$ (75 000 \$ en 2021, 25 000 \$ en 2022, 25 000 \$ en 2023)
  - Montant à payer : 25 000 \$ (factures reçues pour un montant de 145 815 \$)
  - Montant résiduel: 0 \$ pour 2021 et 2022 (25 000 \$ en 2023)

**Information**

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

**01-22-026A**

**DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de 93 141.19 \$ ainsi que les comptes à payer totalisant 732 748.97 \$, et ce, pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2021.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 12 janvier 2022.

Lyne Gironne, directrice générale-trésorière

**Information    AFFAIRES MUNICIPALES.**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

**Information    AFFAIRES NOUVELLES.**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

**Information    PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Aucune question de l'assistance, la séance étant en huis clos.

**01-22-027A    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

**CONSIDÉRANT** que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Nico Gervais  
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain comité administratif de la MRC : 2 février 2022**

Il est 20 h 20.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale-trésorière

**AVIS :** Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.